

# la Lettre Piraillonne



Commune de Saint-Julien-Molin-Molette • • • • • • • • • • Printemps 2016

## Aménagement du Jardin d'enfants

Le jardin d'enfants est désormais scindé en deux parties :

- une aire regroupant les jeux (tourniquet, balançoires, échelle pour monter dans la cabane et au tobogan); elle est recouverte de gravillons traités pour ne pas présenter d'arrête vive; leur forme arrondie est faite pour éviter les risques de coupure lors des réceptions à terre ;

- une seconde avec des bancs et un sol en terre battue près des toilettes publiques.



Espace  
jeux



Espace  
Bancs /  
Toilettes



## Numérotation des voies

Dans le cadre du projet THD42 (Très Haut Débit 42), c'est-à-dire le déploiement de la fibre optique à Saint-Julien, la **dénomination des voies** et la mise en place d'un **numéro pour chaque bâtiment** est essentielle. Ce travail permet d'identifier clairement chaque usager du réseau et facilitera les raccordements individuels. Cet adressage permettra aussi de simplifier les interventions des services de secours et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Le travail est à effectuer en huit étapes avec une délibération en conseil municipal qui permettra de transmettre le dossier aux services de la préfecture, de la Poste, du cadastre et du SIEL.

Nous avons commencé ce travail depuis décembre 2015 afin de vérifier les 680 bâtiments qui composent notre commune. Une grosse partie de ce travail avait été fait pour le village dans les années quatre-vingt par Michel Chatelon et Denise Bancel. Nos hameaux et quelques rues n'avaient pas eu de numérotations spécifiques, c'est le principal travail que nous aurons à faire. Nous avons 250 bâtiments environ à numéroter et quelques bâtiments à modifier du fait de nouvelles constructions et d'erreurs en tout genre. Chaque numéro est déterminé par le système métrique, c'est-à-dire que nous allons mesurer à partir du début de la rue jusqu'au bâtiment en respectant côté droit numéro

pair et côté gauche numéro impair. Suite à ce travail, le conseil municipal devra délibérer sur ce projet afin de transmettre les informations à la Préfecture. Les numéros seront achetés par l'intermédiaire de notre communauté de communes afin d'en réduire le coût. C'est

la commune qui financera cet achat qui va représenter un coût d'environ 10000€ (numéro, plaques de rue, poteaux, etc). Les numéros doivent être installés par les propriétaires mais afin d'éviter toutes difficultés nos employés communaux devraient en faire la pose.

Nous avons identifié des erreurs sur le cadastre comme le *chemin des Tissages* qui est passé derrière l'usine Sainte Marthe au lieu de devant, la *rue Entre deux âges* qui n'existe pas sur le cadastre, la *rue Desforges* au lieu de la *rue Jean Delforges* qui dessert le lotissement à la Bégude et le nouveau lotissement. Nous devons également nommer des rues et chemins tout en souhaitant conserver le nom de nos hameaux qui fait la richesse de nos communes. Par exemple, le *chemin de Chatagnard* sera prolongé jusqu'à Chatagnard, le *chemin de Combenoire* débutera après le hameau de Chatagnard jusqu'à Combenoire.

Les habitants concernés par cette numérotation auront par conséquent une adresse précise permettant de simplifier le travail pour de nombreux métiers comme les opérateurs internet, les transporteurs, les services de secours, d'électricité, de courrier, etc.



Thierry Martinaud et Jean-Louis Bariot arpentant le village...

# Conseils municipaux (extraits)

## 26 janvier :

• **Parking de Taillis Vert** : le Conseil ayant été interpellé sur le devenir de ce parking, une rencontre avec les riverains s'est tenue le 9 janvier. Le Conseil décide d'aménager ce parking avec marquage au sol de neuf places et installation d'un portique d'entrée limitant la hauteur à 1,80 m.

• À compter de janvier 2016 l'**indemnité des maires** est automatiquement fixée au plafond sans délibération du Conseil. Le Maire souhaite conserver celle votée en 2014 d'un montant de 1 053 € brut/mois au lieu de 1 635,63 € ; le Conseil approuve.

• **Incivilités** : le SICTOM porte plainte pour la destruction par le feu des containers de tri sélectif rue du Moulin ; une statue a

été renversée au Calvaire et il a été fait un feu dans une grotte.

• **Création d'emplacements réservés** : un premier afin de créer un chemin piétonnier de la rue Neuve au chemin du Moulin et un second vers La Rivoire (ancienne voie ferrée) afin de poursuivre le tracé de la Voie verte conduisant de la Haute-Loire à la Vallée du Rhône.

## 2 mars :

• **Vote des Comptes administratifs 2015** : consiste à constater les budgets réalisés, en approuver la gestion et décider de l'affectation des résultats.

• **Voirie 2016** : demande de subvention au département pour la réfection de la voie communale N°5 conduisant à La Rivoire (estimation : 95 635 €) et un mur de soutènement de la voie au-dessus de l'usine Sainte Marthe (estimation 23 990 €).

• **Réhabilitation du réseau d'assainissement** : demandes de subvention sur un total de 920 000 € de travaux visant à éliminer l'introduction d'eaux parasites dans les égouts pour le bon fonctionnement de la station d'épuration. La participation au raccordement est fixée à 1 400 €.

• **Motion contre la suppression de la Trésorerie de Bourg Argental.**

• Le périmètre de notre **Communauté de Commune des Monts du Pilat** ne devrait pas changer.

• **Centre multimédia** : renouvellement du contrat CAE de 20h/mois pour un an renouvelable.

• **Repas des Aînés** : 135 couverts.

• **Circulation apaisée** : étude de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre du village et à 70 km/h sur la ZA entre le terrain de foot et le village.

Budgets		Dépenses	Recettes	Résultats
Commune M14	Fonctionnement	818 193,66	1 086 470,88	268 277,22
	Investissement	577 492,60	690 898,21	113 405,61
Eau Assainissement	Fonctionnement	185 094,60	196 567,37	11 472,77
	Investissement	61 501,43	71 474,23	9 972,80
Centre communal d'action social (CCAS)		18 847,71	21 564,82	2 717,11

Affectation de l'excédent M14 : 78 277,22 € en recettes de fonctionnement pour 2016 et 190 000 € pour financer les projets d'investissement futurs.

Affectation pour Eau Assainissement : du fait des excédents des années précédentes, il sera reporté au budget 2016 : 71 572,36 € en recettes de fonctionnement et 259 372,71 € en investissement.

## 29 mars :

• **Taxes locales** : pas d'augmentation des taux (taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti).

• **Budgets primitifs** : voir page suivante.

• **Charges de fonctionnement de l'école en 2015** :

Électricité	1 760 €
Chauffage	6 500 €
Entretien	4 367 €
Fournitures scolaires	7 610 €
Piscine	926 €
Entretien bâtiments	1 480 €
Contrat maintenance	1 290 €
Sorties	1 370 €
Télécommunication	1 706 €
Frais de personnel	54 200 €
<b>Total</b>	<b>81 209 €</b>

Le nombre d'élèves était de 113, ce qui donne un coût moyen de 718 € par élève. La participation financière demandée aux communes ayant des enfants scolarisés chez nous est de 472 €.

• **Tarifs de l'eau et de l'assainissement** : ce sont les seuls tarifs qui changent du fait d'importants travaux à faire en 2016 sur les réseaux. Ces changements prendront effet sur les factures 2017 pour la consommation du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017. L'abonnement est à 82,20 € par an. Les 1000 litres d'eau sont facturés : 1,02 € jusqu'à 80 m<sup>3</sup>, puis de 80 à 3000 m<sup>3</sup> ce sera 1,15 € et 1,04 € au delà de 3000 m<sup>3</sup>. Pour les nouveaux branchements, la participation (PFAC) est de 1 400 €.

• **Renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU)** afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement.

• **Lotissement Pré-Battoir** : vente des 11 premiers lots à 55 €/m<sup>2</sup>.

• **Adhésion au syndicat des eaux SERENA pour Lyonne.**

• En raison de la pérennisation des temps d'activités périscolaires (TAP), le **tableau des effectifs** est modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit : poste d'adjoint d'animation à temps non complet passe de

30h à 31h/semaine.

• **Réhabilitation du réseau d'assainissement** : 3 cabinets d'études ont répondu à l'appel d'offres. Le moins-disant, BEAUR, est retenu (coût : 52 000 €).

• **Divers** :

– Enfouissement des lignes électriques et mise en place des fourreaux pour la fibre optique : les travaux s'achèvent semaine 14 par le goudronnage.

– Détérioration du boulodrome du cercle Jeanne d'Arc, les planches de bois ont été brûlées devant la grotte du calvaire (signaler à la gendarmerie).

– Rénovation de la cabane des jardins familiaux par les agents communaux.

– La plaquette d'été sort en fin de semaine

– Tri sélectif et recyclage des déchets : une vingtaine de bacs à couvercles jaunes (pour papiers et emballages) seront répartis à côtés des bacs à ordures ménagères (couvercle vert), l'objectif est de supprimer à terme les 3 points de collectes où ne restera que la collecte du verre.

## Comment voyez-vous notre village dans quinze ans ?

Cinq étudiantes en Master2 (bac+5) à l'Institut d'Urbanisme de Lyon conduisent un travail coordonné par les architectes du **Parc naturel régional du Pilat** sur plusieurs communes du territoire dont Saint-Julien-Julien-Molin-Molette.

Ceci s'inscrit dans notre **étude de revitalisation du centre bourg**. Elles ont déjà pris contact avec la population lors du marché mardi 5 avril au matin en faisant remplir des questionnaires. Elles reviendront tenir un atelier ouvert au public au rez-de-

chaussée de la **Maison des Associations le mardi 10 mai toute la journée**. Nous vous invitons à passer discuter avec elles sur la vision que vous souhaitez de votre village dans 15 ans.

# Budgets primitifs 2016

Le Conseil municipal délibère pour établir quatre budgets primitifs : le **budget général** de la commune dit aussi **M14**, celui de l'**AEP** (assainissement et eau potable), celui du **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) et enfin celui du **lotissement**.

Chacun de ces budgets comportent une section de fonctionnement et une d'investissement sauf le CCAS qui n'a pas d'investissement. Les budgets doivent être équilibrés (Dépenses = Recettes).

## M14

Section de Fonctionnement	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	336 616	Produits des services	41 500
Charges de personnel	389 050	Impôts et taxes	455 200
Charges de gestion courante	94 420	Dotations	323 000
Charges financières	18 205	Autres produits	7 000
Charges exceptionnelles	5 000	Produits exceptionnels	1 000
Dépenses imprévues	22 000	Atténuation charges	18 000
Virement section investissement	45 160		
Amortis. Fonds de concours	13 527	<b>Résultat reporté</b>	<b>78 278</b>
<b>TOTAL</b>	<b>923 978</b>		<b>923 978</b>

Section d'investissement	Dépenses		Recettes
Remboursement emprunts	71 100		
<b>TRAVAUX</b>			
Carrefour rue Neuve	100 000		
Voirie 2016	120 000		
Jardins municipaux	7 000	Subvention	6 200
Travaux SIEL	50 000		
Aménagement, matériels, mobilier	139 100	Subvention PLU	12 807
		Affectation du résultat	<b>190 000</b>
		Remboursements TVA	35 000
		Amortis. Fds de concours	13 527
		Virement sect. fonction	45 160
		Excédent reporté	113 406
<b>Total</b>	<b>416 100</b>		<b>416 100</b>

## AEP

Section de Fonctionnement	Dépenses		Recettes
Achats et travaux	115 945	Produits de gestion	169 999
Impôts et taxes	35 000		
Amortissements	67 110	Amortissement subvention	23 085
Virement sect. d'Invest.	46 602	Résultat reporté	71 573
<b>Total</b>	<b>264 657</b>		<b>264 657</b>

Section d'investissement	Dépenses		Recettes
Travaux d'équipement	550 000	FCTVA	0
Amortissement subvention	23 085	Amortissements	67 110
		Virement sect. Fonct.	46 602
		Résultat reporté	459 373
<b>Total</b>	<b>573 085</b>		<b>573 085</b>

## Budget CCAS : 20 120 €

Le portage des repas à domicile est à 10000€, le repas des aînés et les colis de Noël à 10000€. Les recettes proviennent pour 6000€ des repas à domicile, de la vente des concessions de cimetière, de la subvention du budget communal de 10702€ et du résultat reporté de 2015 de 2717€.

## Lotissement Pré-Battoir :

pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2016 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 200000€ ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268217,35€.

## Don du sang

L'Établissement Français du Sang Rhône-Alpes du site de Valence a connu une forte déconvenue lors de la première collecte de sang de l'année. **Seulement vingt-cinq personnes** se sont présentées à l'appel des organisateurs qui ont été surpris par le manque de mobilisation de la population locale pour de cette démarche de solidarité.

Aujourd'hui les efforts des organisateurs, Lilette Magnard, Éliane Bancel, ne sont pas récompensés et, devant ce résultat peu flatteur, il est probable que par la suite ces rendez-vous solidaires ne soient plus inscrits au programme du Centre de transfusion sanguine régional.

Nous profitons de la Lettre Pirailonne pour lancer un appel à toutes les personnes âgées de 18 à 70 ans à venir rejoindre le contingent des donateurs lors de la prochaine journée qui aura lieu le **11 octobre à la Salle des fêtes**. Nous serons heureux de vous y accueillir ; invitez amis et personnes de votre connaissance.

Claude Bonnard



Les dons du sang sont soumis à des conditions relatives à la santé et à l'âge du donneur et le prélèvement se fait selon des règles précises. Pour plus de précisions :

[www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)



# Avril, mai, juin : dates à retenir

• 10 avril

Vide-grenier, *Camping du Val Ternay*

15 avril

Cinéma 20h30, *Les Ogres*

16 avril

Cinéma 20h30, *Rosalie Blum*

26 avril

Cinéma 20h30, *La Gueule du loup*, documentaire

1<sup>er</sup> mai

Challenge Jean-Marie Montagne, inter-associations et inter-quartiers, en quadrettes formées, *Boule du Ternay*

4 mai

Tu joues ? Salle des fêtes, 16h30/18h30

6 mai Cinéma

6, 7 et 8 mai

111<sup>ème</sup> anniversaire, *Cercle Jeanne d'Arc*

8 mai

Cérémonie au monument aux morts à 11h

13 mai

Théâtre d'Ici

14, 15, 16 mai

Ball trap, *Société de Chasse*

16 mai

Randonnée pédestre à Saint-Sabin, *Comité des Fêtes*

20 mai Cinéma

21 mai

Fête du Jeu, *Tu joues ?*

22 mai

La Piraille, rando route, *Vélo-club Pirailon*

24 mai

Cinéma, documentaire

28 mai

Challenge Gilbert Bernard, 16 quadrettes 3/4 divisions. *Boule du Ternay*

1<sup>er</sup> juin

Tu joues ? Salle des fêtes, 16h30/18h30

3 juin Cinéma

17 juin Cinéma

26 juin

Challenge des Disparus, 16 triplettes mixtes, 3 et 4 divisions, 1 national autorisé, *Boule du Ternay*

28 juin

Cinéma, documentaire

2 juillet

Inauguration in & off

## Des jardins municipaux sont encore disponibles

20 €/an

Renseignements et inscription en mairie

## Bacs Jaunes pour le tri sélectif :

Dans le courant de l'année 2016 nous allons mettre en place des containers à couvercle jaune pour récolter les emballages. Ces bacs seront désormais situés plus près de chez vous afin de faciliter le tri et augmenter la collecte des emballages. À terme l'objectif est d'avoir un « bac jaune » à côté de chaque « bac vert ». Nous comptons sur votre civisme pour respecter les consignes de tri. Le verre continuera à être collecté dans les grands containers spécifiques.

il n'est pas nécessaire de nettoyer les emballages ou le verre avant de les jeter



\* Pour les plastiques : uniquement bouteilles et flacons !



ATTENTION pas de verre dans le bac jaune



## Incivilités : y'en a marre !!!

Les usagers du terrain multisport au Pré-Battoir nous ont rapporté que les filets derrière les cages étaient en mauvais état. Ils ont été changés et le lendemain, ils étaient découpés ! **Acte gratuit** de personnages méprisables qui se moquent du travail des employés municipaux et des enfants qui viennent jouer sur ce terrain ainsi que de l'argent public. Si vous êtes témoin de tels actes merci de les signaler en mairie.

Les **containers de tri sélectifs incendiés** : le SICTOM a porté plainte. Là aussi des actes gratuits qui coûtent à la collectivité et donne une image lamentable de notre village. Si vous êtes témoin, merci de le signaler en mairie, c'est un acte de civisme.

Sans oublier ces adultes qui à la nuit tombante vont, en catimini, mettre des gravas dans les bacs à ordures ménagères car trop feignants pour aller à la déchetterie. Et que dire de ceux qui déposent leurs vieux meubles, machine à laver et autres

encombrants au Mas entre les bacs du tri sélectif ? Ils sont tout aussi laxistes, irresponsables et coupables de ce laisser-aller qui gangrène notre société.

Témoigner de ces actes, ce n'est pas la délation que certains redoutaient en des périodes sombres de notre histoire. C'est simplement faire **acte de civisme** en s'insurgeant contre des comportements qui prennent les employés municipaux pour des moins-que-rien et nous font gaspiller l'argent de la collectivité et donc le votre.